

## 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE

### 1.1 Informations sur le produit

**Nom du produit** : WINNER -BIOPROTECTION- -TN-

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées  
**Utilisation de la substance/du mélange** : Fongicide

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Société** : Nufarm S.A.S.  
28, boulevard Camélinat  
F-92230 GENNEVILLIERS  
FRANCE  
Tél: 01 40 85 50 50  
Fax: 01 47 92 33 84  
E-mail: virginie.garcia@fr.nufarm.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence : 01 40 85 51 15

**Téléphone INRS** : 01 45 42 59 59

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

**Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.**

**Irritant pour les voies respiratoires.**

**Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.**

**Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.**

### 2.2 Éléments d'étiquetage

**Étiquetage selon les Directives CE (Classement et étiquetage conformément à la réglementation de la Communauté Européenne :)**

**Pictogrammes de danger** :



Nocif



Dangereux  
pour  
l'environne  
ment

**Phrase(s) R** : R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.  
R63 Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

WINNER -BIOPROTECTION- -TN-  
Version 1.2

Date de révision: : 23/01/2012

Date d'impression : 23/01/2012

	R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
	R37	Irritant pour les voies respiratoires.
<b>Phrase(s) S</b>	: S23	Ne pas respirer les fumées.
	S24	Éviter le contact avec la peau.
	S35	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.
	S37	Porter des gants appropriés.
	S57	Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

**Information supplémentaire** : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

### 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique : Concentré émulsionnable (EC)  
Tébuconazole 200 G/L  
Prochloraze 300 G/L

#### Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-EINECS Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration
Tébuconazole	107534-96-3 403-640-2	Repr. 2 H361d Acute Tox. 4 H302 Aquatic Chronic 2 H411 Xn N R63 R22 R51/53	17,7 %
Prochloraze	67747-09-5 266-994-5	Acute Tox. 4 H302 Aquatic Acute 1 H400 Xn N R22 R50/53	26,5 %
Lactate d'éthyle	687-47-8 211-694-1	Flam. Liq. 3 H226 Eye Dam. 1 H318 STOT SE 3 H335 Xi R10 -R37 -R41	25% - 30%
Solvant pétrolier	64742-94-5	Asp. Tox. 1 H304 Aquatic Chronic 2 H411 Xn N R65 R66 R51/53	10% - 20%
Di-Octyl Sulfosuccinate de sodium		Skin Irrit. 2 H315 Eye Dam. 1 H318 Xi R38 -R41	5% - 10%

**Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.**  
**Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.**



## 4. PREMIERS SECOURS

### 4.1 Description des premiers secours

- Inhalation** : Amener la victime à l'air libre.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- Contact avec la peau** : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.  
Laver aussitôt les parties atteintes avec beaucoup d'eau et du savon.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- Contact avec les yeux** : Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- Ingestion** : Rincer la bouche avec de l'eau.  
Ne PAS faire vomir.  
En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes** : Pas d'information disponible.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement** : Traitement symptomatique

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés** : Eau pulvérisée  
Poudre sèche  
Mousse  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)
- Moyens d'extinction inappropriés** : Jet d'eau à grand débit

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie** : En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux.



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

WINNER -BIOPROTECTION- -TN-  
Version 1.2

Date de révision: : 23/01/2012

Date d'impression : 23/01/2012

## 5.3 Conseils aux pompiers

**Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Utiliser un équipement de protection individuelle.  
En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

**Information supplémentaire** : Procédure standard pour feux d'origine chimique.  
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** : Utiliser un équipement de protection individuelle.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de nettoyage** : Récupérer avec un produit absorbant inerte (ex sable, liant universel ...).  
Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés.

**Conseils supplémentaires** : Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Conseils pour une manipulation sans danger** : Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
Équipement de protection individuel, voir section 8.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs** : Conserver hors de la portée des enfants.  
Conserver dans le conteneur d'origine.  
Stocker à une température supérieure à - 5°C



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

WINNER -BIOPROTECTION- -TN-  
Version 1.2

Date de révision: : 23/01/2012

Date d'impression : 23/01/2012

**Précautions pour le stockage en commun** : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)  
aucun(e)

## 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

**non applicable**

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

**Protection des mains** : Gants en nitrile

**Protection des yeux** : Lunettes de sécurité

**Protection de la peau et du corps** : Vêtements de protection à manches longues

**Mesures d'hygiène** : Enlever et laver les gants, y compris l'intérieur, et les vêtements contaminés avant la réutilisation.  
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Forme** : liquide limpide

**Couleur** : jaune  
brun clair

**Données de sécurité**

**Point d'éclair** : > 63 °C

9.2 Autres informations

**pH** : Note: non applicable

**Densité** : env.1,13 g/cm<sup>3</sup>

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

WINNER -BIOPROTECTION- -TN-  
Version 1.2

Date de révision: : 23/01/2012

Date d'impression : 23/01/2012

## 10.1 Réactivité

**Stable dans les conditions recommandées de stockage.**

## 10.2 Stabilité chimique

**Stable dans des conditions normales.**

## 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

**Réactions dangereuses** : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

## 10.4 Conditions à éviter

**Conditions à éviter** : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

## 10.5 Matières incompatibles

**Matières à éviter** : donnée non disponible

## 10.6 Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition dangereux** : donnée non disponible

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

**Toxicité aiguë par voie orale** : DL50 rat  
Dose: > 2.000 mg/kg

**Toxicité aiguë par inhalation** : CL50 rat  
Dose: > 5,57 mg/l, 4 h

**Toxicité aiguë par voie cutanée** : DL50 rat  
Dose: > 2.000 mg/kg

**Irritation de la peau** : lapin  
Résultat: Pas d'irritation de la peau

**Irritation des yeux** : lapin  
Résultat: Pas d'irritation des yeux

**Sensibilisation** : souris  
Résultat: A un effet sensibilisant.

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1 Toxicité



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

WINNER -BIOPROTECTION- -TN-  
Version 1.2

Date de révision: : 23/01/2012

Date d'impression : 23/01/2012

<b>Toxicité pour le poisson</b>	: CL50 Dose: 2,9 mg/l Durée d'exposition: 96 h
<b>Toxicité pour les daphnies</b>	: CE50 Dose: 3,5 mg/l Durée d'exposition: 48 h
<b>Toxicité chronique pour les plantes aquatiques</b>	: CE50 Dose: 3,7 mg/l Durée d'exposition: 72 h

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

<b>Produit</b>	: Ne pas jeter les résidus dans l'égout. Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.
<b>Emballages contaminés</b>	: Ne pas réutiliser des récipients vides. Éliminer les emballages vides via les services de collecte spécifique.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID	
<b>Numéro ONU</b>	: 3082
<b>Description des marchandises</b>	: MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Tébuconazole, Prochloraze)
<b>Classe</b>	: 9
<b>Groupe d'emballage</b>	: III
<b>Numéro d'identification du danger</b>	: 90
<b>Étiquettes</b>	: 9
<b>Code de restriction en tunnels</b>	: (E)
IMDG	
<b>Numéro ONU</b>	: 3082
<b>Description des marchandises</b>	: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE LIQUID, N.O.S. (Tébuconazole, Prochloraze)
<b>Classe</b>	: 9
<b>Groupe d'emballage</b>	: III
<b>Étiquettes</b>	: 9
<b>No EMS Numéro</b>	: F-A,S-F
<b>Polluant marin</b>	: oui
ICAO/IATA	
<b>Numéro ONU</b>	: 3082
<b>Description des</b>	: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE LIQUID,



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

WINNER -BIOPROTECTION- -TN-  
Version 1.2

Date de révision: : 23/01/2012

Date d'impression : 23/01/2012

**marchandises** : N.O.S.  
(Tébuconazole, Prochloraze)  
**Classe** : 9  
**Groupe d'emballage** : III  
**Étiquettes** : 9

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

**Stockage** : Rubriques des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement : 1173

## 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte des phrases R mentionnées dans la Section 3

**R10** Inflammable.  
**R22** Nocif en cas d'ingestion.  
**R37** Irritant pour les voies respiratoires.  
**R38** Irritant pour la peau.  
**R41** Risque de lésions oculaires graves.  
**R50/53** Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.  
**R51/53** Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.  
**R63** Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.  
**R65** Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.  
**R66** L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

**H226** Liquide et vapeurs inflammables.  
**H302** Nocif en cas d'ingestion.  
**H304** Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
**H315** Provoque une irritation cutanée.  
**H318** Provoque des lésions oculaires graves.  
**H335** Peut irriter les voies respiratoires.  
**H361d** Susceptible de nuire au fœtus.  
**H400** Très toxique pour les organismes aquatiques.  
**H411** Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire





**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

WINNER -BIOPROTECTION- -TN-  
Version 1.2

Date de révision: : 23/01/2012

Date d'impression : 23/01/2012

---

**Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité.**

---